

De : Co Vesp [redacted]
Envoyé : dimanche 25 mai 2025 18:34
À : enquete plu1 <enquete.plu1@marguerittes.fr>
Objet : Enquête public parc photovoltaïque

Monsieur le commissaire enquêteur,
Veuillez trouver ci-dessous mes arguments contre le projet du parc photovoltaïque qui va défigurer la garrigue marguerittoise et priver d'un espace remarquable les amoureux de la nature .

- Le Montrodier est un site naturel protégé :

Classé Zone Naturelle d'Intérêt Écologique (ZNIEFF), ZICO, dans une zone de transition de la réserve de biosphère UNESCO.

Le PADD et PLU actuels protègent la zone en Espace Boisé Classé (EBC). Il est interdit d'y construire.

- Le projet ne présente pas d'intérêt général :

C'est un projet privé, à but lucratif, sans bénéfice direct pour les habitants de Marguerittes, pas d'autoconsommation pour notre commune.

L'électricité produite sera injectée dans le réseau national, sans autonomie énergétique locale.

- Des alternatives existent et n'ont pas été étudiées :

Des zones déjà artificialisées (friches, parkings, ZAC du TEC) pourraient accueillir les panneaux sans détruire la garrigue.

Le porteur de projet n'a pas respecté l'obligation de rechercher ces alternatives (principe ERC : éviter – réduire – compenser).

- Un impact écologique et paysager majeur :

Destruction de 8 à 11 hectares d'habitats méditerranéens abritant des espèces protégées.

Risque accru de ruissellement, inondation, et de feux de forêt.

Atteinte irréversible à un paysage emblématique de notre territoire.

- Une procédure juridiquement contestable :

L'étude d'impact est incomplète.

Aucune dérogation espèces protégées n'a été demandée.

La DREAL a émis un avis défavorable.

Le PLU est modifié "sur mesure" pour un opérateur privé, ce qui est contraire aux règles d'urbanisme.

Ce projet est incompatible avec la protection de l'environnement, ne répond pas à un intérêt général, et détruirait un site remarquable pour implanter une centrale industrielle qui pourrait être installée ailleurs, alors même que la nécessité de ne plus produire d'électricité est reconnue par les Autorités de Régulation car la France brade ses excédents de production. C'est pourquoi je demande le rejet de cette modification.

J'espère, Monsieur le commissaire enquêteur, que vous serez sensible à tous ces arguments.

Avec mes remerciements, veuillez agréer mes sentiments les meilleurs..

Corinne Vesperini
7 Rue des Cévennes
30320 Marguerittes